I. VALEUR ESTIMATIVE DE LA PRODUCTION DE GUERRE ET UNITÉS DE PRODUC-TION EN VERTU DE CONTRATS ADJUGÉS PAR LE MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE—fin

Nomenclature	1939-40	1941	1942	1943	Total
Unités de production					
Avionsnomb.	904			4,133	10,547
Poids sans moteurtonnes	870				
Poids sans moteur tonnes Véhicules—Transport mécanisé nomb.	70,000				
Véhicules blindés et tanks "	Néant	3,000	12,500	15,500	31,000
Totaux, véhiculesnomb.	70,000	122,000	204.500	190,500	587,000
Canons-barils, affûts, montures comme uni-					
tés distinctes nomb.	150	7,000	31,000	45,000	83,150
Armes portatives—y compris mitrailleuses "	1,400				
Munitions et projectiles lourds—unités complè-					l
pietes rempiles	Néant	1,200,000	28,000,000	30,000,000	59,200,000
Dountes de cartouche, vides, pour exportation.	958,000		15,025,000	18,323,000	38,761,000
Obus vides pour exportation	Néant	3,000	1,356,750	887,000	2,246,750
Munitions pour armes portatives'000,000	112				
Produits chimiques et explosifstonnes Construction payale—2	13,500	145,000	430,000	500,000	1,088,500
Cargosnomb.	Nénat	1	81	150	900
tonnes	renat				232 2,326,700
Vaisseaux de guerre et bateaux de patrouille, nomb.	. 16	10,330	117		356
Autres vaisseaux et embarcations spéciales. "	Néant	Néant	35	447	
Instruments et outillage de communication \$					263,000,000

¹ En outre, des douilles de cartouche et autres pièces constituantes ont été fabriquées et remplies pour exportation comme pièces constituantes. ² En outre, à la fin de 1943, un total de 345 petits bateaux à moteur et 3,199 petits bateaux asns moteur avaient été construits.

Réglementation des matières premières et des approvisionnements par le Gouvernement.—Une production de cette envergure n'a pu être réalisée sans une réglementation sévère des approvisionnements de matières premières et des services.

De bonne heure en 1940, le Gouvernement plaça des régisseurs à la tête des principales branches de l'industrie, dans le but de limiter l'usage non essentiel de certaines matières premières et de certains services d'une part et d'augmenter la production de guerre d'autre part. (Voir l'introduction et l'index du présent ouvrage.) Le travail des divers régisseurs est étroitement apparenté et souvent se solidarise. Les règlements arbitraires ont été évités; lorsque la nécessité s'imposait de recourir à une réglementation, la Commission de contrôle des industries en temps de guerre donnait aux intéressés l'occasion de faire valoir leurs points de vue.

Les détails administratifs des diverses régies se trouvent dans les différents chapitres de la présente édition de même que des éditions antérieures de l'Annuaire, publiées durant la guerre.

Emploiement dans les manufactures en temps de guerre.—Il n'est pas possible de donner un tableau très précis de l'emploiement dans les différentes divisions de l'entreprise manufacturière née de la guerre à cause des interprétations diverses qui peuvent être données au terme "travail de guerre". De plus, certains établissements exécutent du travail de guerre en sous-entreprise, se servant alternativement de leur personnel pour la production normale comme pour la production de guerre.

D'après le recensement annuel de l'industrie, l'emploiement dans les manufactures en général augmente de 63 p.c. entre 1940 et 1943, tandis que la rémunération